

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 474

Artikel: La "Tribune de Genève" aux mains de Publicitas
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027369>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

veau... Un peu honteux, moi qui suis censé enseigner la littérature française, de n'avoir jamais entendu parler de Ronceraille... Feuilletant le livre. Apprenant que Ronceraille est l'auteur d'un roman, qui obtint en 1969 quatre voix au Goncourt, et de trois recueils de poèmes... Me disant : "Ecrivain de Toujours", dans une collection qui groupe Goethe, Shakespeare, Voltaire, Hugo, etc (mais pas Ramuz ! ni Sand, ni Renan.) Regardant les illustrations et lisant que Ronceraille fut champion de course à pied, et qu'il s'est tué en montagne. laissant derrière lui une grosse réputation de play-boy... Parvenant aux dernières pages, qui laissent entendre que selon toute vraisemblance, il fut un imposteur, qui fit passer pour siens les textes d'un ami mort dans un asile psychiatrique... Comprenant enfin — je suis naïf, il m'a fallu du temps ! — que j'avais affaire à un canular. Un canular dans "Ecrivains de Toujours" ? Mais alors, devons-nous conclure que le premier *Flaubert par lui-même*, absolument dépourvu de toute valeur ; ou le *Zola par lui-même*, à peine moins médiocre, étaient aussi des canulars ? Et les énormités dans le livre de Ziegler, des joyeusetés de potache ? Les honorables éditeurs du Seuil savent-ils encore ce que c'est qu'un écrivain ? "La France d'aujourd'hui..." Hélas !

J.C.

CONSTITUTION FÉDÉRALE

Les experts « neutres » du Vorort

Le Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie s'engage à fond dans le débat au sujet du projet de nouvelle Constitution fédérale. C'est son droit. Pour animer la discussion, il a chargé plusieurs *experts indépendants* (dénomination soulignée par le Vorort lui-même) d'étudier certains problèmes ; et il en publie les résultats sous forme de brochure. C'est encore son droit.

Quant à nous — en constatant que les deux premiers experts mandatés sont des universitaires connus pour leurs conclusions habituellement patronales — nous ne résistons pas au plaisir de citer quelques-uns des passages de l'opuscule du professeur Sieber de Berne, consacré aux problèmes de politique économique. Sa thèse générale, très résumée : le projet s'écarte des principes de la Constitution actuelle et il conduit à une société collectiviste ; il faut donc le rejeter. Rien moins.

A propos de la commission d'experts composée aux deux tiers de personnes rattachées aux partis bourgeois : "Les doutes commencent déjà à naître quand on constate que ce projet, contrairement à la Constitution de 1874, n'est pas l'œuvre d'une majorité d'auteurs à convictions libérales..." "Cette affirmation est corroborée sans nul doute par un fait significatif : le projet a trouvé, pour une part, l'approbation enthousiaste de gens qui se situent à l'extrême-gauche de l'éventail politique..."

A propos du caractère ouvert du projet de nouvelle Constitution qui permettrait de légitérer sans procéder constamment, comme aujourd'hui, à des révisions constitutionnelles : "Il en résulterait, en ce qui concerne les principes mêmes de notre ordre économique, un accroissement de l'influence politique d'une partie de la population, celle qui réside dans les villes et dans laquelle on trouve, plus que dans d'autres régions, des gens attribuant moins d'importance à l'économie de marché et postulant de la panacher davantage au moyen d'éléments empruntés au collectivisme". Et un peu plus loin, sur le même sujet, cet aveu candide : "Il est certain par conséquent que l'exécution des nombreux mandats que le projet donne au législateur en matière de politique économique ne serait plus guère gênée par de longues discussions sur le point de savoir si les normes prévues sont contraires ou non à la liberté économique"...

En matière de fiscalité, le projet ne trouve pas

plus grâce aux yeux du professeur bernois, et cette crainte : "Si les citoyens devaient être saisis, eux aussi, dans leur majorité d'un esprit égalitaire, le référendum resterait impuissant à arrêter l'évolution".

Nous apprenons encore que le but selon lequel toute personne doit pouvoir trouver un logement convenable à des conditions raisonnables "pose aussi des exigences exagérées".

Exprimé par un "expert", et "indépendant" de surcroît. Sans commentaire.

La « Tribune de Genève » aux mains de Publicitas

Dans son numéro du 11 octobre 1978, l'hebdomadaire "Schweizerische Finanz-Zeitung", du groupe "Basler Zeitung" (Hagemann) publiait une étude sur le géant Publicitas, la multinationale qui domine le marché des annonces dans notre pays. Un organigramme de la famille P permet des comparaisons avec l'organigramme publié en 1972 dans le rapport de la Commission suisse des cartels sur le marché des annonces (Publications de la Commission suisse des cartels, 1er cahier de 1972).

Les participations dans des entreprises de presse sont restées minoritaires en ce qui concerne par exemple la "Gazette de Lausanne", l'Imprimerie Moderne SA à Sion et Zollikofer à St Gall (St. Galler Tagblatt). En revanche, selon ce tableau, la participation à la SA de la "Tribune de Genève", qui était minoritaire dans le tableau de 1972, a crû, jusqu'à devenir majoritaire. Les premiers investissements n'ont donc pas suffi pour maintenir la "Tribune de Genève" à son niveau actuel ; qu'importe, Publicitas doit encore trouver son intérêt à garder en vie à Genève l'un des concurrents les plus sérieux (sur le plan du tirage) des trois quotidiens de Lousonna, "24 Heures", "TLM" et "La Suisse"... qui par ailleurs lui ont confié la régie exclusive de leur publicité.